REGLEMENT

L'ÉPOUVANTRAIL 2020

Historique

L'Épouvantrail arrive à sa 4ème édition. Chaque année cette course ravie de plus en plus de personne. Espérons que cette année soit encore une réussite pour les participants et encore une belle aventure humaine pour les bénévoles.

L'épreuve

L'Épouvantrail 2020 propose 2 circuits, un circuit randonnée et un circuit de course à pied :

- randonnée : 7 km
- course : 10 km

Pour la première fois depuis 4 ans il y aura également un circuit randonnée et Trail qui se feront l'après-midi.

Le lieu de départ et d'arrivée seront au boulodrome de St Vaury.

Les départs auront lieu, le samedi 31 octobre :

- 15h pour les 2 circuits de l'après-midi.
- 19h30 pour les 2 circuits du soir.

Cette épreuve est inscrite au calendrier du Comité Départemental des Courses Hors-Stade de la Creuse et du Comité Départemental UFOLEP de Course Hors Stade.

Conditions de participation :

- **Trail** : Être âgé de + 16 ans et s'être inscrit à la manifestation avant le 29 octobre.
- **Randonnée** : Être accompagné(e) d'un adulte pour les moins de 12 ans et s'être inscrit à la manifestation avant ou sur la ligne.

Inscription :

Vous pouvez vous inscrire de 3 manières différentes :

- **En ligne : randonnée et course :** https://inscriptions.ufolep.org/epouvantrail-2019/

renseigner les différents champs que l'on vous demande, et payer à la fin de l'inscription .

- **Formulaire d'inscription : randonnée et course**

renvoyer le formulaire d'inscription à l'**Ufolep 23, 3 place Varillas, 23 000 Guéret**.

Tous les documents nécessaires doivent être présents dans le dossier (licence ou certificat médical, chèque à l'ordre de l'ufolep 23)

- **Sur la ligne (uniquement pour la randonnée)**

remplir le formulaire d'inscription et payer votre engagement à la randonnée.

ATTENTION : si vous n'avez pas respecté les consignes données ci-dessus, (une des trois modalités d'inscription) votre inscription ne sera pas valide et l'accès à la manifestation vous sera interdit.

Toute fraude entraînera la responsabilité du participant et dégagera celle des organisateurs. Les licenciés devront être en mesure de présenter leur licence.

Les participants s'engagent à respecter les clauses du présent règlement et à accomplir la distance de l'itinéraire déterminé par les organisateurs dans le respect des indications des services de police, des signaleurs et des commissaires de course.

La signature parentale pour les mineurs est obligatoire pour leur participation à l'Épouvantrail.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

- **Annulation de l'inscription :**

L'organisateur se laisse le droit, en cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toutes circonstances mettant en danger la sécurité des participants, de modifier ou d'annuler l'épreuve, ainsi qu'en cas de manque d'inscription. Dans ce cas, le remboursement intégral des frais d'inscription sera effectué sur demande.

Vérification administrative :

- **Retrait des dossards pour les 10km**

Vous pourrez retirer votre dossard deux semaines avant la manifestation (du 19 au 30 Octobre sauf le weekend) au Comité Départemental UFOLEP 23 (3 place Varillas 23000 guéret) de 9h à 12h et de 14h à 17h30. **Aucune récupération de dossard ne sera faite le jour de la manifestation (protocole COVID)**

Le dossard sera porté sur la poitrine et doit être visible durant tout le Trail.

Aucun coureur des 10 km ne pourra prendre le départ sans dossard.

Les licences originales, les billets d'inscriptions en ligne, et les certificats médicaux devront être présentées, au moment du retrait des dossards.

- **Vérification randonneur :**

Après vérification et paiement un bracelet vous sera donné. Chaque randonneur qui ne possède pas de bracelet ne pourra pas partir sur le parcours.

Tarifs :

Inscription randonnée pédestre **avant le Jeudi 29 octobre 2020** : 5€ (sur place 8€)

Inscription course **avant le jeudi 29 octobre 2020** : 8€

Classement

Uniquement les 3 premiers du scratch homme et femme seront récompensés pour l'épreuve du Trail (protocole COVID).

Aucun classement ne sera présenté le jour de la manifestation, il sera mis en ligne dès le lundi sur le site Facebook de l'UFOLEP 23 (protocole COVID).

Ravitaillement

Uniquement un ravitaillement sera donné individuellement à chaque coureur à la fin de son parcours (protocole COVID).

Sécurité :

- **Signalisation :**

Des panneaux de signalisation et de la rubalise, ainsi qu'un bombage sol, baliseront le parcours. Des signaleurs seront disposés à divers endroits.

- **Service de sécurité** :

Un médecin sera disponible sur appel en cas de besoin ainsi que la croix rouge seront présents sur le parcours , ils seront contactés par des jalonneurs répartis sur le parcours en cas de besoin.

La course pourra être neutralisée, quelques instants, pour l'évacuation d'un blessé et laisser passer en priorité les véhicules de secours.

Si un ou plusieurs points du circuit présentent, à l'usage, un risque imprévu pour les concurrents, leur accès sera interdit sur décision de l'organisation.

Des signaleurs « bénévoles » seront présents sur chaque intersection. Ils réguleront le flux des participants et signaleront tout danger éventuel.

- **Assurance :**

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile, souscrite par le Comité UFOLEP 23 pour la course. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement. La responsabilité de l'organisateur sera dégagée, dès votre inscription, pour abandon, disqualification, par décision médicale ou sur décision de l'organisation.

- **Circulation :**

La circulation sera interrompue par des signaleurs sur le parcours à chaque fois qu'un participant traversera une route durant l'épreuve.

Les concurrents effectueront le parcours à allure libre. Toutefois, pour des raisons de sécurité à partir de 23h toutes personnes qui s'est engagée sur le parcours et qui n'est pas arrivée sera rapatriée par un véhicule de l'organisation.

Le Comité Départemental UFOLEP Creuse

COMITE DEPARTEMENTAL UFOLEP 23
3 Place Varillas - 23000 GUERET – 05 44 30 07 96 – ufolep23@wanadoo.fr – www.cd.ufolep.org/creuse
Association régie par la loi du 1er juillet 1901 – N°SIRET 34799269500044 Code APE 9312Z